

## AU SOMMAIRE DE CETTE NOUVELLE ÉDITION :

p. 1 APW

Audition au Parlement de Wallonie

p. 2 BRABANT WALLON

Le réseau Cyclable à points-nœuds, une excellente raison de se mettre en selle !

p. 4 HAINAUT

Hainaut-Enseignement en mode « solidarité »

p. 5 LIÈGE

Sphères Sonores, le nouveau pôle musical de la Province de Liège

p. 6 LUXEMBOURG

Haro sur les violences conjugales !

p. 8 NAMUR

Une nouvelle forme de collaboration entre la Province et les Communes

# Audition au Parlement de Wallonie

Le 20 octobre dernier, l'Association des Provinces wallonnes était auditionnée au sein de la Commission Budget et des Infrastructures sportives du Parlement de Wallonie dans le cadre des travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière.

L'APW était représentée à cette occasion par Monsieur Stephan De Mul, Président du Collège de la Province de Luxembourg, accompagné par Monsieur Fabian Lafontaine, Directeur financier de cette même Province.

Cette audition a, tout d'abord, permis de mettre en exergue le principe d'autonomie des Provinces consacrée par les deux normes hiérarchiques supérieures que sont la Charte européenne de l'autonomie locale et la Constitution. Ainsi, depuis 1831, l'article 110, alinéa 2 (devenu 170, paragraphe 3, alinéa 1er) de la Constitution reconnaît, en effet, aux Provinces le droit de lever des impôts pour alimenter leur budget.

Nous avons, ensuite, tenu à rappeler que les recettes fiscales constituent la première source de revenus pour les Provinces. La part, de loin, la plus importante des recettes fiscales des Provinces wallonnes provient de la taxe additionnelle au précompte immobilier.

De plus, contrairement aux Communes, les Provinces n'ont pas la possibilité de prélever des taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques. Ce fait n'est pas négligeable lorsqu'on connaît l'importance fondamentale des recettes à l'IPP pour les Communes.

Concernant les additionnels au précompte immobilier, notre Association considère que des pistes doivent être étudiées pour améliorer le rendement actuel du précompte immobilier, notamment l'intervention d'indicateurs-experts provinciaux en collaboration avec les Communes et l'Administration générale de la Documentation et du Patrimoine.

Ce dispositif est d'autant plus porteur qu'il permet une véritable justice fiscale mais également une non-augmentation de l'impôt.

L'APW n'a pas plaidé, durant cette audition, pour une remise en cause du système des additionnels. Cependant, un travail sur le rendement nous semble nécessaire. Pour ce faire, la communication et le partage d'informations entre la Région et les Provinces doivent être améliorés, même si des avancées ont déjà

été observées, notamment concernant le décompte mensuel et le système d'anticipation du paiement mensuel.

Nous tenons, d'ailleurs, à pointer le danger d'un éventuel passage en dotations. Ces dotations, à l'instar du fonds des Provinces, peuvent être réduites ou supprimées unilatéralement par le pouvoir de Tutelle.

Un tel système de dotation nuirait à la capacité fiscale des Provinces. Il faut, une nouvelle fois, rappeler que le Conseil provincial, directement élu, doit apporter son consentement à l'imposition d'une taxe. Ce principe démocratique est primordial.

Notons qu'il est nécessaire, selon nous, de prendre en compte les spécificités de chaque Province au regard du précompte immobilier. En effet, un impôt régional, avec une uniformisation sur l'ensemble du territoire wallon, nierait les réalités observées localement.

Enfin, A l'heure où les Provinces doivent fournir des efforts considérables pour assurer ce financement d'ici 2024, cette recette est d'une importance capitale pour la survie de l'Institution provinciale. Il est donc indispensable de maintenir le système actuel de redistribution des centimes additionnels et d'en améliorer le rendement.

# Le réseau Cyclable à points-nœuds, une excellente raison de se mettre en selle !

Le réseau points-nœuds est un réseau cyclable de 1.500 km qui sillonne le Brabant wallon. Ce balisage intelligent permet aux cyclistes d'organiser au mieux leurs itinéraires. Le Brabant wallon poursuit ses investissements et prévoit de nombreux chantiers afin d'étendre le réseau et de combler les tronçons manquants.

Les "points-nœuds" sont un système de fléchage d'itinéraires cyclables aussi simple qu'ingénieux. Il est relié aux réseaux existants en Flandre et dans les provinces de Hainaut, Liège et Namur. Le réseau facilite les déplacements à vélo sur tout le territoire provincial et constitue un élément essentiel de la politique de mobilité. La Province investit 1,5 million par an pour développer ce réseau de mobilité douce, soit 6 millions sur quatre ans (2021-2024).



En 2021 et 2022, de nombreux tronçons cyclables ont été réalisés, notamment à Jodoigne, Lasne, Wavre et Grez-Doiceau, entre Braine-le-Château et Tubize... Parmi les chantiers les plus importants prévus d'ici 2024, citons l'aménagement de la rue du Dimont entre Waterloo et Lasne, en plein cœur du champ de bataille, et le réaménagement du chemin cyclo-piéton le long du Ring ouest à Waterloo près de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth. Dans l'Ouest du Brabant wallon, il est également prévu de réaliser un itinéraire cyclable qui reliera Quenast à Rebecq.



(photo : piste bi-bande à Grez-Doiceau) ©Le Brabant wallon

Plus globalement, l'ensemble des travaux en cours ou à venir s'inscrivent dans les objectifs de l'alliance BW2030 conclue entre le Brabant wallon, InBW, Invest BW et l'UCLouvain, qui incluent entre autres la réalisation de 215 km supplémentaires de corridors cyclables.

## 10 circuits vélo à la découverte du Brabant wallon

La Maison du Tourisme du Brabant wallon a édité un carnet de dix circuits vélo, d'une distance de 25 à 38 km et utilisant le réseau points-nœuds. Chaque boucle indique le point de départ, les parkings à disposition, l'itinéraire avec les numéros des points-nœuds à suivre ainsi que les points d'intérêt et d'informations sur le parcours. On y trouve aussi des informations sur les producteurs locaux, les points de restauration, les réparateurs de vélos, les points de recharge électrique et les établissements labellisés « Bienvenue vélo ». Ces établissements (hébergements, restaurants ou points d'infos) proposent divers services bien utiles aux cyclistes : mise à disposition d'un local sécurisé, kit de nettoyage, de réparation...

Téléchargez ou commandez ces brochures sur le site destinationBW. Vous y trouverez également une grande sélection de balades à vélo en Brabant wallon. Elles sont disponibles en ligne sur la plateforme Cirkwi pour pouvoir suivre les parcours sur son smartphone.

La mobilité douce est au cœur des préoccupations du Brabant wallon, notamment pour ses avantages indéniables en matière de protection de l'environnement, d'économies d'énergie et de santé publique. Le BW encourage notamment le recours aux moyens de déplacement alternatifs auprès de son personnel (comme en témoignent les primes pour le covoiturage, le remboursement complet des transports en commun, la mise à disposition de vélos électriques, etc.) mais aussi auprès de tous les habitants du Brabant wallon.

# Hainaut-Enseignement en mode « solidarité »

L'action citoyenne est le fil conducteur de l'enseignement organisé par la Province de Hainaut. Près de 40.000 élèves et étudiants sont formés en tant que citoyens à l'écoute de la société, ouverts sur l'autre et dotés d'un sens critique. Les crises successives que l'on connaît depuis trois ans ont stimulé les élans de solidarité. Ces exemples parlent d'eux-mêmes.

## Une maison mobile et sociale à Charleroi

Dans le cadre d'un appel à projets de la Sowalfin remporté par l'Institut d'Enseignement Technique Secondaire de Charleroi, les élèves vont aménager un container maritime afin d'offrir aux personnes précarisées un endroit temporaire de repos. Les animaux de compagnie seront admis, ce qui n'est pas souvent le cas dans les centres d'hébergement. Par ce projet, outre la responsabilisation, la coopération et la réflexion, les élèves développeront des compétences entrepreneuriales. Objectif : penser de manière éthique et durable.

## Format21 Houdeng : elles ouvrent un cabinet de pédicurie à Fedasil !

Chaque semaine, les étudiantes en pédicure de l'école de promotion sociale Format21 à Houdeng (La Louvière) tiennent un salon de pédicurie médicale avec leurs enseignants dans le centre Fedasil de Morlanwelz. Parmi les 225 résidents, beaucoup sont en souffrance. Ils ont besoin de soins appropriés mais surtout d'empathie. Les étudiantes travaillent en collaboration avec l'équipe médicale de Fedasil, pour le suivi des traitements. Des séances gratuites et répétées qui permettent de tisser une relation avec le patient, de soigner et de conseiller en dépassant la barrière linguistique !

## Un salon de socio-esthétique au sein d'une école montoise !

L'Académie Provinciale des Métiers forme les jeunes à la coiffure. Dans le cadre de leur formation, ils accueillent le public extérieur pour des coupes et soins. Depuis septembre 2022, ces élèves proposent également leurs services à un public plus sensible, grâce à un projet mené par les mandataires de l'Assemblée des Jeunes. Ils ont décroché un budget de 13 000 € pour la création d'un salon de socio-esthétique. Dans une ambiance bien-être et avec l'utilisation de produits végétaux, ils prennent soin de personnes malades ou porteuses de handicap et leur offrent un moment de détente et une mise en beauté. Un impact sur la rémission non négligeable.

## Des véhicules prêts à affronter l'hiver à Leuze !

Depuis 15 ans, la section Automobile de l'Athénée de Leuze organise l'opération « OK pour l'hiver ». Une action bien connue des automobilistes de la région qui se réunissent par dizaines sur la Place communale pour faire vérifier gratuitement leur véhicule avant l'hiver. Il ne s'agit pas de remplacer le garagiste, ni d'instaurer une concurrence. Les conducteurs repartent avec des conseils judicieux pour affronter l'hiver en toute sécurité : pression des pneus, éclairage, batterie, courroies, essuie-glaces, antigel dans le radiateur. A l'issue du contrôle, chaque « client » reçoit un bilan « OK » ou « à vérifier » en toute convivialité. Une initiative qui met en exergue la qualité de l'enseignement qualifiant.

## Un enseignement supérieur attentif à la précarité menstruelle

Solidaire et responsable, la Haute Ecole Condorcet porte en elle des valeurs de solidarité. A travers son Conseil social et à l'initiative du Département des Arts appliqués accompagné par le Département de la Santé publique, la Haute École fait de la précarité menstruelle son nouveau cheval de bataille. L'institution provinciale s'engage en faveur d'une aide directe à la communauté étudiante. Toute personne menstruée et qui se trouverait dans une situation financière jugée précaire pourra bénéficier d'une allocation annuelle estimée à 100 euros. Des distributeurs de protections périodiques gratuites seront prochainement installés sur les neuf campus que compte la Haute École. Des actions en phase avec la société et les valeurs de la Province de Hainaut. L'humain d'abord. L'épanouissement au travers de formations prometteuses d'emplois.



[www.etudierenhainaut.be](http://www.etudierenhainaut.be)

# Sphères Sonores, le nouveau pôle musical de la Province de Liège

En septembre dernier, la Province de Liège inaugurerait son nouveau studio d'enregistrement et les espaces consacrés au Pôle Musique provincial au sein du bâtiment de l'OM, à Seraing. Cet emménagement coïncide avec une refonte du service et de ses missions, désormais regroupées sous l'appellation Sphères Sonores.

De longue date, la Province de Liège a fixé, au rang de ses missions prioritaires, le soutien au secteur culturel dans son ensemble et à la musique en particulier. A travers le programme d'accompagnement « Ça balance », initié en 2002, mais aussi grâce au studio d'enregistrement professionnel installé en ses locaux, des centaines d'artistes et de groupes ont pu mener à bien leur projet musical.

Vingt ans après, le moment était venu de prendre un nouveau départ (au sens propre, comme au figuré) pour suivre les évolutions du secteur musical et coller encore davantage à ses besoins.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Pôle Musique a choisi de poser ses bagages au sein du bâtiment sérésien de l'OM (Ougrée-Marihaye). Un bâtiment qui accueillera également, dans un futur proche, deux salles de concert de 1.500 et 400 places.

Ce déménagement fut l'occasion d'un repositionnement du service et de ses missions, lesquelles se déclinent en 4 axes majeurs :

## 1. L'accompagnement des artistes émergents

Deux programmes d'accompagnement sont proposés, pour la catégorie musiques actuelles et la catégorie jazz/world music, et comprennent notamment des séances de coaching avec des pro, l'enregistrement d'un EP dans le nouveau studio de Sphères Sonores, des résidences scéniques...

## 2. L'enregistrement en studio

Un tout nouveau studio professionnel (enregistrement, montage sonore, mixage), opéré par deux ingénieurs du son, est installé au 3<sup>e</sup> étage de l'OM. Dédié principalement et prioritairement aux projets musicaux soutenus et subsidiés par la Province, il est également disponible, sous certaines conditions, à la location.

## 3. La production et l'organisation d'événements musicaux

Le Service Musique organise et coordonne aussi plusieurs événements musicaux chaque année. Citons par exemple les Nuits Indé, les Nuits Indé Indoor, les Concerts de l'été du Musée de la vie Wallonne, des concerts dans diverses salles liégeoises...

## 4. Le soutien au secteur musical

Enfin, la Province de Liège soutient de nombreuses manifestations, sorties d'albums mais accorde également des subsides de fonctionnement ou d'équipement à destination des opérateurs culturels : le festival Supervue, le Micro Festival, Les Ardentes, les Francofolies de Spa, le Mithra Jazz Festival, Nectar ASBL, les Fêtes de la Musique à Liège, l'ASBL Luik Music, le festival Vibrations, le festival Images sonores, l'ASBL Honest House, Sharko, MMUUR, l'ASBL SAM...

Nouveau lieu, nouvelles missions, c'est dans cet esprit qu'une nouvelle dénomination s'imposait : ainsi, le Service Musique et Ça balance deviennent « Sphères Sonores, le pôle musique de la Province de Liège ».

Avec ce déménagement et cette réorganisation de son Pôle Musique, la Province de Liège pose les bases de son futur département Culture, qui se déploiera, dès 2023, entre l'OM et le futur Pôle culturel provincial sur le nouveau site de Bavière.

Vous voulez en savoir plus sur Sphères Sonores et sur ses activités ? Rendez-vous sur leurs réseaux sociaux :

[www.provincedeliege.be/musique](http://www.provincedeliege.be/musique)  
[www.facebook.com/spheressonores](https://www.facebook.com/spheressonores)  
instagram : @spheres.sonores

# Haro sur les violences conjugales !

**Les violences conjugales, sous toutes leurs formes, sont un fléau. Et pourtant la violence au sein des couples est une réalité aux conséquences destructrices et dramatiques, voire fatales. Dans un passé pas si éloigné, ces violences restaient cachées. Aujourd'hui mieux reconnues par la société, elles font l'objet d'une sévérité accrue et les victimes disposent de services où s'adresser pour s'en sortir.**

C'est pour mieux faire connaître ces services que la Province de Luxembourg organise, chaque année, une campagne du Ruban blanc. Cette année, elle a eu lieu du 25 novembre au 6 décembre.

## Définition et dures réalités

En 2006, les Ministres fédéraux, communautaires et régionaux de Belgique ont adopté une définition commune des violences conjugales : « Les violences conjugales comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent aussi l'entourage de la victime et de l'agresseur, notamment les autres membres de la famille, dont les enfants ».

Derrière ces mots, plus théoriques que pratiques, se cachent de dures réalités qui ne devraient jamais exister. D'où l'importance de sensibiliser le grand public aux violences faites aux femmes, aux violences entre partenaires et intrafamiliales ; de faire connaître les services actifs en matière de lutte contre les violences entre partenaires aux autres services psychosociaux ainsi qu'aux populations concernées ; et de faire savoir aux victimes, aux auteur-es, aux professionnel-le-s et aux témoins qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils peuvent trouver de l'aide.

## La campagne du Ruban blanc en Province de Luxembourg

Des actions de sensibilisation à destination du grand public et des professionnels sont menées à travers le monde dans le cadre de la campagne du Ruban blanc. Ces actions ne sont malheureusement pas nouvelles. La campagne est née suite au massacre de 14 femmes le 6 décembre 1989 à Montréal. Depuis, et dans plus de 180 pays aujourd'hui, les professionnel-le-s de terrain œuvrent pour prévenir, lutter et accompagner les victimes et auteur-es de violences.

Cette campagne est souvent à mettre à l'actif de Communes ou de Provinces. L'initiative de la Province de Luxembourg reçoit d'ailleurs le soutien de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Des actions, conférences, docu-débats...

Formation d'autodéfense, customisation de t-shirts et création de pancartes, modules de sensibilisation pour étudiant-e-s et professionnel-le-s du secteur social, opération « Red Shoes », docu-débat « Féminicides », départ groupé pour revendiquer dans les rues de Bruxelles, installation de chaussures oranges à Marche, conférence « Violences conjugales, l'impossible rupture? », documentaire, ciné-débat « Jusqu'à la garde »... Les activités liées au Ruban blanc organisées en Province de Luxembourg sont nombreuses et diverses.

## Des outils de communication

Dans le but de sensibiliser au maximum la population aux violences entre partenaires, le Service Egalité des chances, Axe Violences a également réalisé plusieurs outils en collaboration avec la Cellule communication de la Province de Luxembourg :

- un clip audio diffusé sur les radios locales et un clip vidéo sur les réseaux sociaux pour lancer la campagne ;
- une affiche A3 destinée tant au grand public qu'aux professionnel-le-s réalisée en 400 exemplaires et envoyée aux services partenaires, aux services concernés par la problématique des violences, aux services disposant des lieux d'attente, aux administrations communales, aux services de police, dans les différents sites de Vivalia... ;
- une affiche, et la mention « TEC partenaire », apposée dans les 290 bus TEC qui sillonnent la province ;
- une affiche déposée dans les 85 boulangeries pâtisseries partenaires de la province ;
- des sacs à pain avec un message de sensibilisation distribués dans les boulangeries partenaires de la province de Luxembourg durant la campagne du Ruban blanc.

Bien que la campagne s'étale sur une douzaine de jours, c'est évidemment tout au long de l'année qu'il faut être attentif à cette problématique ! Le message principal est clair : les victimes, témoins, professionnel.le.s et auteur.es ne doivent pas rester seul.e.s.

Chacun de ces outils reprend d'ailleurs le numéro de la ligne « Ecoute violences conjugales », le 0800/30.030, accessible 24 h/24 de manière anonyme, confidentielle et gratuite.

Plus d'infos :

Patty Schmit, Chargée de projets coordinatrice de l'axe violences

[p.schmit@province.luxembourg.be](mailto:p.schmit@province.luxembourg.be)

+32 (0)63 212 473



Rien ne justifie la violence conjugale

0800/30 030

**STOP** Anonyme et gratuit

Ligne écoute violences conjugales 24h/24

[www.ecouteviolencesconjugales.be](http://www.ecouteviolencesconjugales.be)

The image is a black and white poster for a domestic violence helpline. At the top, it says 'Rien ne justifie la violence conjugale'. Below that is the phone number '0800/30 030'. The word 'STOP' is written in large, bold, white letters with a hand silhouette in the 'O'. To the right of 'STOP' is the text 'Anonyme et gratuit'. At the bottom, it says 'Ligne écoute violences conjugales 24h/24' and the website 'www.ecouteviolencesconjugales.be'.

# Une nouvelle forme de collaboration entre la Province et les Communes

La Province de Namur est plus que jamais soucieuse de fournir un conseil technico-juridique complet, professionnel, de qualité et répondant aux besoins et attentes des Communes en matière de géomatique et d'expertise foncière. Elle vient à cet effet de mettre en place un mécanisme de collaboration pour le moins innovant à l'intention des 38 entités locales que compte son territoire. Près de la moitié a d'ores et déjà fait part de son intérêt pour la formule.

L'année 2014 est incontestablement un moment charnière dans la vie provinciale. Un décret régional vient abolir la législation jusqu'alors en vigueur en matière de voiries. La Province n'y figure qu'à trois ou quatre endroits, là où la loi du 18 avril 1841 sur les chemins vicinaux en faisait mention à quasi chaque article. Le même texte entérine l'existence des commissaires voyers et définit très clairement les compétences de ces agents provinciaux. Ces dernières se voient par ailleurs renforcées. Surtout au niveau du rôle de police qui leur est imparti : ils peuvent, par exemple, demander une carte d'identité, ouvrir des véhicules ou encore assurer la perception immédiate d'une somme d'argent correspondant à l'infraction constatée... Eh oui ! Ils participent aussi à l'abornement – NDLR : répartition et mise en place des bornes matérialisant les sommets d'un périmètre de levé topographique.

Autre facette : la tutelle sur les Communes. Ces dernières étaient amenées à proposer à la Province, par exemple, de supprimer un sentier. C'en est fini. Elles ont aujourd'hui la totale maîtrise de leur voirie, ou presque. Ce sont elles les gestionnaires de leur domaine public. La Province, quant à elle, remet un avis et uniquement dans le cadre du plan général d'alignement ou lorsque plusieurs Communes sont concernées. C'est le cas si une voirie susceptible de connaître des changements – de l'agrandissement à l'élimination pure et simple – est présente ou se prolonge sur plusieurs entités.

Au travers de l'accord de coopération qu'elle propose aux Communes de son territoire, la Province de Namur n'entend pas récupérer la place qui était la sienne, pas plus que ses prérogatives. Tant s'en faut. Elle est guidée par le souci de permettre le meilleur service qui soit tant à la population qu'aux autorités locales... sur base d'une expertise que nul ne peut lui contester. Durant d'innombrables années, elle a été à la manœuvre dans ces matières. Elle les connaît et elle dispose des compétences pour les traiter et mener à bien les actes qui y sont liés.

L'idée est donc de les mettre au service de Communes qui n'ont pas nécessairement les moyens humains, techniques, voire financiers, d'assumer pleinement l'ensemble des tâches « nouvelles » qui leur incombent.

Car la demande est là et elle n'a fait que s'accroître avec, notamment, le développement de la mobilité douce. Les requêtes communales auprès de la Province ont littéralement explosé au point de dépasser les cent interventions mensuelles... dans un domaine qui n'est plus vraiment de son ressort. Intenable. Et l'indispensable réforme liée au financement des zones de secours n'arrange rien. Enfin a priori. Certes un moratoire est instauré. Mais on va en profiter pour remettre les choses bien à plat, se repenser et se redéfinir pour, en fin de compte, répondre au mieux aux besoins du territoire. Une des questions centrales étant : comment ?

Comment, effectivement, opérer le « passage de témoin » ? La solution a été trouvée dans la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics elle-même : la mise en place d'un accord de coopération horizontale non institutionnalisée. Cette coopération doit se réaliser sur base volontaire et vise la collaboration de deux organismes publics afin d'atteindre un objectif commun d'intérêt public. En l'occurrence, il s'agit pour la Province et la Commune de remplir leurs missions légales. Le but ultime étant de garantir les droits et intérêts de tous dans le cadre de l'aménagement du territoire en matière de voirie communale.

Ce qui, il est vrai, peut recouvrir bien des choses. On a donc procédé à l'état des lieux... Et on a fait le tri, autour de ce socle qu'est le fameux atlas des voiries vicinales dont les Provinces sont dépositaires et dont elles veillent à la complétude (pour la période courant de 1841 à 2014).

On en arrivera à dégager trois axes majeurs : la gestion patrimoniale, l'analyse domaniale et l'entérinement. Le premier recouvre la mise à disposition du citoyen d'un fonds d'archives centralisé, organisé et le plus complet possible sur la voirie communale... et, de cette manière, contribue à garantir les droits de tous. Le deuxième vise à clarifier les incertitudes domaniales (discordance entre les documents eux-mêmes ou entre les documents et la situation sur le terrain) dans l'intérêt du vivre-ensemble.

Enfin, le troisième axe entend apporter la sécurité « procédurale » aux opérations foncières valorisant l'aménagement du territoire en matière de voirie communale.

Parallèlement, on a dressé, sur base des statistiques, un profil des demandes communales. On a également procédé à l'estimation du travail annuel que pouvait absorber un géomètre (240 analyses, dont 24 approfondies), ressource essentielle dans l'axe 2 et pas assez en nombre au sein des équipes provinciales. La proposition étant de mutualiser le coût d'engagement de géomètres au prorata des besoins des Communes.

En juin dernier, un webinaire était organisé afin de présenter les tenants et aboutissants du projet – qui mettra un terme au moratoire au 1er janvier 2023. Dix-sept des 38 Communes namuroises ont fait part de leur intérêt. D'autant mieux qu'une partie d'entre elles ne doivent pas recourir à ces services : Namur, par exemple, dispose de son propre bureau de géomètres. Depuis lors, des rencontres bilatérales ont lieu. Six signatures ont déjà été reçues pour l'heure. Il faudra, pour les autres, attendre l'adoption des budgets communaux. Ensuite, retour au Collège provincial et passage auprès des autorités de tutelle.

